

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOPHAU

DU SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2020

L'assemblée générale ordinaire de la SoPHAU s'est tenue le **samedi 12 décembre, de 9h30 à 12h**, par visioconférence, en raison des mesures de confinement sanitaire. L'entrée dans la visioconférence après identification des participants valait émargement.

Présents (79) : Janick Auberger, Claire Balandier, Alexandra Bartzoka, Laurence Baurain-Rebillard, Stéphane Benoist, Reine-Marie Bérard, Corinne Bonnet, Richard Bouchon, Hadrien Bru, Pascal Butterlin, Bernadette Cabouret-Laurieux, François Cadiou, Jean-Yves Carrez-Maratray, Thibaut Castelli, Maria Paola Castiglioni, Andrzej Chankowski, Véronique Chankowski, Marie-Odile Charles-Laforge, Jérémy Clément, Michèle Coltelloni-Trannoy, Rita Compatangelo-Soussignan, Jonathan Cornillon, Jean-Christophe Couvenhes, Sylvie Crogiez-Pétrequin, Madalina Dana, Louis Dautais, Françoise Des Bosc, Marie Durnerin, Mathieu Engerbeaud, Paul Ernst, Arianna Esposito, Patrice Faure, Audrey Ferlut, Gabrielle Frija, Anne Gangloff, Nicolas Genis, Florence Gherchanoc, Michaël Girardin, Antonio Gonzalès, Adeline Grand-Clément, Catherine Grandjean, Ariane Guieu-Coppolani, Jean-Pierre Guilhembet, Christine Guimonnet, Christine Hoët-Van Cauwenberghe, Anne Jacquemin, Jérôme Kennedy, Sophie Lalanne, Cyrielle Landrea, Sophie Laribi Glaudel, Benoît Laudénbach, Sabine Lefebvre, Bernard Legras, Brigitte Lion, Susana Marcos, Marie-Christine Marcellesi, Virginie Mathé, Nicolas Mathieu, Véronique Mehl, Romain Millot, Claudia Moatti, Michel Molin, Valentina Mussa, Isabelle Pernin, Eric Perrin-Saminadayar, William Pillot, Jean-Louis Podvin, Franck Prêteux, Louise Quillien, Philippe Régérat, Nicolas Richer, Lucia Rossi, Maria Teresa Schettino, Gaëlle Tallet, Noémie Villacèque, Alexandre Vincent, Clémence Weber-Pallez, Catherine Wolff, Stéphanie Wylér.

Membres du bureau (8) : Julien Fournier, Laetitia Graslin, Sylvain Janniard, Hélène Ménard, Laurence Mercuri, Sylvie Pittia, Nicolas Richer, Manuel Royo.

Excusés (16) : Claire Barat, Caroline Blonce, Gerbert Bouyssou, Pierre Cosme, Julien Dubouloz, Sylvia Estienne, Claire Fauchon-Claudon, Marie-Laurence Haack, Pierre-Olivier Hochard, Caroline Husquin, François Kirbihler, Cécile Michel, Maxime Petitjean, Vincent Puech, Clément Sarrazanas, Arnaud Suspène.

ORDRE DU JOUR

1. **Rapport d'activité de la Présidente**
2. **Rapport financier du Trésorier**
3. **Nouvelles adhésions**
4. **Renouvellement partiel des membres du bureau. Candidatures de : Florence Gherchanoc, Cyrielle Landrea, Sylvie Pittia, Manuel Royo**
5. **Bilan de la campagne de postes 2020 et information sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants et les postes CNRS mis au concours**
6. **Conséquences de la mise en place de la LPR**
7. **Information sur les concours de recrutement du secondaire**
8. **Information sur les *Nocturnes de l'Histoire* 2021**
9. **La SoPHAU et ses partenariats en réseau**
10. **La SoPHAU aux RVH de Blois**
11. **Attribution du Prix SoPHAU 2020**
12. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 9h30.

1. Rapport d'activité de la Présidente

Résumé du rapport moral dressé par la Présidente :

Au nom de l'association, Sylvie Pittia [S.P.] salue la mémoire des collègues antiquisants disparus durant les derniers mois : Jean-Marie Dentzer, Jean-Louis Ferrary, Jacques Gascou, François Kayser, Bernard Rémy. Parmi nos collègues étrangers, elle rend hommage à deux savants francophiles, Anton Powell, qui fut expert pour le prix SoP'HAU, et Mario Torelli.

L'activité de la SoP'HAU s'est trouvée bouleversée par le contexte sanitaire : le congrès de printemps est finalement reconfiguré pour publier un ouvrage collectif. Une autre initiative, la première édition des *Nocturnes de l'Histoire*, a dû être annulée. L'opération est reconduite en mars 2021, en dépit des difficultés à organiser des événements culturels accueillant un public large. De même, la rencontre des trois sociétés partenaires, SoP'HAU, SVAW et Mommsen-Gesellschaft, prévue à Mulhouse en novembre a été ajournée, mais les deux conventions bilatérales ont été ratifiées. La rencontre scientifique trinationale est renvoyée à un moment plus serein. D'autres engagements sont repoussés : le festival latin-grec de Lyon, en partenariat avec l'APLAES, est décalé d'une année. La SoP'HAU a en revanche été présente pour une carte blanche aux RVH de Blois.

Nombreux sont les Sociétaires impliqués dans une vie universitaire hors-norme, où il faut réinventer sans cesse un lien pédagogique distendu, voire rompu, avec les publics les plus fragiles. La régularité de l'activité scientifique est ébranlée par la discontinuité de l'accès aux bibliothèques, aux archives, aux réserves des musées, l'impossibilité des fouilles ou des prospections. Les collègues ont aussi été ébranlés par une série d'atteintes au métier : la tragédie de Conflans a meurtri tous les enseignants et rappelé la considération que l'État et la société doivent attacher aux savoirs critiques et à ceux qui les transmettent.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'année 2020 a vu se poursuivre une transformation lourde, portée notamment par la Loi de programmation de la recherche et ses divers domaines d'extension. À plusieurs reprises, en lien avec d'autres Sociétés savantes, la SoP'HAU a exprimé ses réticences, voire refus, devant diverses dispositions de la loi. Au cours d'entretiens conduits auprès de la CPU, du conseiller ESR du Premier Ministre, de la Ministre Fr. Vidal, au cours de contacts avec des Parlementaires, en particulier au Sénat, l'association a fait savoir son opposition aux articles qui mettent à mal les statuts des universitaires et à ce qui garantit leur indépendance. Elle s'est opposée aux amendements qui visent l'affaiblissement du CNU et, plus largement, qui portent atteinte aux libertés académiques. Le manque de sincérité budgétaire de la loi adoptée a été dénoncé par des Parlementaires d'appartenances politiques diverses, et fait redouter une évolution accentuée du financement sur projets au détriment des dotations récurrentes. Les incertitudes concernant les pouvoirs du HCERES et la politique de sa nouvelle direction laissent inquiets nombre de collègues et d'équipes de recherche.

Un autre dossier très préoccupant est celui de la formation et du recrutement des enseignants du secondaire, à travers la transformation des épreuves du CAPES et la conception de nouvelles maquettes pour les masters MEEF. Là encore, en concertation avec d'autres sociétés savantes impliquées dans des CAPES pluridisciplinaires, la SoP'HAU a présenté auprès du Cabinet du Ministre Blanquer ses critiques et propositions. Elles portaient en particulier sur la deuxième épreuve orale conçue comme entretien d'embauche. Elle a relancé les propositions avancées l'an passé concernant le retour des quatre périodes au programme, et un système de CAPES à option qui permettrait la parfaite adéquation avec les programmes des agrégations d'histoire et de géographie. L'association a rappelé son souhait de voir une option histoire de l'art reconnue au

CAPES histoire-géographie pour ancrer cet enseignement dans les sciences historiques et assurer des débouchés professionnels élargis. L'association enregistre toutefois plusieurs fins de non-recevoir de la part de l'Inspection générale, qui se retranche derrière l'absence de publication des nouveaux textes régissant les concours. Or les sociétés savantes sont porteuses de propositions sur les maquettes des épreuves bien avant de discuter sur le contenu des programmes pour telle ou telle année.

Notre Société a répété devant tous ses interlocuteurs officiels son souhait de voir un sujet aussi important que celui de la formation des enseignants être débattu et discuté y compris avec ceux qui les forment à l'université et assurent la solidité de leurs bases scientifiques. Force est de constater que les réformes actuelles, dont l'enjeu n'est pas une affaire de boutique mais un enjeu de société, sont menées en secret et qu'il a été impossible en dépit des relances faites par divers canaux auprès du MEN d'obtenir la moindre confirmation officielle du report ou non de la réforme du CAPES.

La présidente a participé en juillet à un premier bilan du Conseil supérieur des programmes, la cohérence des enseignements de 2^{de} et de 1^{re} échappe aux élèves comme aux collègues. Il faut rester vigilants sur l'incidence qu'aura le choix des spécialités sur le processus Parcoursup dans les filières sélectives (cf. CPGE). Et le lien entre le chantier du nouveau CAPES et celui des programmes du secondaire est essentiel, surtout si l'articulation avec le programme d'agrégation venait à être rompue.

Une autre préoccupation forte reste celle de l'emploi scientifique dans l'ESR. La campagne 2020 s'est tenue dans des conditions techniques difficiles, avec un nombre d'emplois publiés qui n'assure pas le renouvellement des départs en retraite ou ne remplace pas les promus. Les perspectives offertes aux habilités et aux jeunes docteurs sont insuffisantes et les promesses d'une reconnaissance du doctorat dans la haute fonction publique, pourtant évoquées dans les discussions en amont de la LPR, sont restées lettre morte. Trop de qualifications CNU sont des requalifications : c'est le signe à la fois d'un horizon d'emplois bouché et de la continuité de l'activité scientifique chez ces diplômés. La persévérance des docteurs ou des doctorants qui sont dans le secondaire est remarquable, bien qu'il soit de plus en plus difficile d'y mener à bien une activité de recherche et plus encore de la voir reconnue et encouragée. Les autres sociétés d'historiens de l'ESR sont d'accord pour relancer une action concertée dans ce domaine. Au-delà de nos disciplines, la SoPHAU reste impliquée dans le réseau des Sociétés savantes académiques, qui doit se constituer formellement au 1^{er} trimestre 2021, avec des statuts et un conseil d'administration. C'est un relais pour une parole publique audible au-delà des sphères habituelles, dans les médias et auprès des acteurs de la décision politique. S.P. évoque enfin la belle relève que dessinent les jeunes collègues : les lauréats successifs du prix SoPHAU en donnent un aperçu enthousiasmant.

Dans une année largement déboussolée, toutes les associations ont craint la désaffection de leurs adhérents. Grâce aux efforts du Trésorier et du bureau, grâce aussi à la fidélité et à l'attachement de ses membres, la SoPHAU s'en sort honorablement. S.P. salue l'engagement du bureau pour maintenir l'activité de notre association et la reconfigurer aussi souvent qu'il a fallu l'adapter. La lettre aux adhérents et le bulletin scientifique, suspendus aux premiers temps du confinement, ont repris dès que possible leur parution régulière. S.P. remercie tout particulièrement la Secrétaire, Laurence Mercuri, pour le suivi des questions institutionnelles et la mise à jour réactive du site, ainsi que pour sa disponibilité constante dans la conduite des affaires générales.

Ce rapport d'activité est comme l'année 2020, atypique. Mettre en œuvre les activités d'une association comme la SoPHAU dans un contexte aussi lourd, aussi incertain, a été difficile. Pour conclure, S.P. rappelle son interrogation du printemps sur l'utilité d'une société savante dans ces temps où tout était à l'arrêt et où les repères étaient absents. Elle souhaite tenter de maintenir, à

sa juste place, un rôle pour la SoP^{HAU}, dans un monde qui plus que jamais a besoin d'action publique, de raison et de culture.

Comme la loi le veut, le rapport d'activité est soumis à l'approbation des adhérents et il est approuvé par 78 voix sur 78 votants (scrutin électronique anonyme).

2. Rapport financier du Trésorier

Les finances de la Société sont saines. Au 10/12/2020, l'encours global est de **22 901 €** (17 250 au 31/12/2020), répartis entre **3 481,58 € sur le CC BRED** et **18 519,38 sur le Livret A BRED**. Le montant important de l'épargne permettra, grâce aux intérêts perçus, de couvrir les frais de gestion du compte courant.

Il faut toutefois déplorer **une érosion du nombre de cotisants** pour l'année 2020 (235¹ contre 270 pour 2019), une érosion probablement due aux conditions difficiles d'exercice de nos métiers dans l'année écoulée.

Le Trésorier rappelle donc la nécessité pour le bon fonctionnement de la société du **versement régulier des cotisations** et invite les sociétaires à privilégier pour cela le **virement « permanent »** sur le compte SoP^{HAU} (virement automatique à date anniversaire, annulable à tout moment). La régularité des versements facilite l'établissement d'un budget annuel et l'anticipation des dépenses, elle limite aussi les courriers de relance (200 envoyés depuis le 1^{er} mars). Les sociétaires doivent enfin sur ce point tenir compte d'une information importante : le CCP de la SoP^{HAU} est définitivement clôturé depuis mars 2020 et **il convient d'effectuer les virements sur le nouveau CC BRED**, dont le RIB figure sur le site de la Société (<http://sophau.univ-fcomte.fr/images/RIB-SOPHAU.jpg>)

La diminution du nombre de cotisants n'a cependant pas eu d'incidence financière majeure pour la Société pour deux raisons :

1. La générosité de sociétaires qui ont versé des cotisations de soutien (J.-M. Bertrand, P. Ellinger, D. Gontikas, A. Gonzales, C. Grandjean, V. Huet, A. Jacquemin, P. Le Roux, J.-L. Lamboley, M.-T. Schettino, A. Tourraix) ou de membres bienfaiteurs (dont G. Bouyssou, J. Dubouloz, M. Royo et un Sociétaire qui souhaite rester anonyme), permettant au montant total des cotisations de s'élever ainsi à **7 900 €** contre 8 000 € en 2019.
2. Le report d'événements ou leur organisation à distance (AG de décembre 2020, réunions du Bureau) du fait des conditions sanitaires de l'année, ce qui a limité les frais de déplacement.

Les dépenses pour l'année se montent à **2 923,36 €** et leurs principaux postes ont été : l'AG de janvier 2020 (1 137 €), la table-ronde SoP^{HAU} aux RVH à Blois (700 €) et deux réunions du Bureau à Paris en janvier et septembre 2020 (600 €). Le versement à l'éditeur de la dotation pour le prix SoP^{HAU} 2017 (1 500 €) sera effectué en début d'année 2021, après signature définitive de la convention. Le montant modeste de ces dépenses ne reflète pas l'activité ordinaire de l'association – dont les engagements financiers des années précédentes s'élevaient en moyenne à 8 000 € – et il importe donc de remercier l'ensemble des sociétaires demeurés fidèles à la SoP^{HAU} et qui lui permettent ainsi, dès que possible, de mener de nouveau pleinement toutes les actions nécessaires pour la défense et le rayonnement de nos disciplines.

Concernant la gestion du CC BRED, il convient d'informer les sociétaires que depuis octobre 2020 le compte SoP^{HAU} a fait l'objet de demandes de prélèvements à caractère frauduleux. Les oppositions nécessaires ont été faites immédiatement auprès de l'organisme bancaire et toutes les sommes ont été récupérées. Ni notre Société ni sa banque ne sont en tort. Il s'agit d'une utilisation abusive de nos coordonnées bancaires. Si ces agissements perduraient et que la banque nous conseillait une action plus ferme, il faudrait envisager de porter plainte, ce qui nécessite

¹ Chiffre au 10 décembre, susceptible de variation légère à la hausse jusqu'au 31 décembre pour les Sociétaires régularisant leur retard de paiement.

qu'un vote de l'AG mandate pour ce faire la Présidente. C'est une mesure de précaution, pour ne pas avoir à convoquer une AG extraordinaire si ces malversations prenaient un tour aggravé. Le Trésorier soumet donc à l'approbation de l'AG, en accord avec la Présidente et la Secrétaire, la proposition suivante : « l'AG mandate expressément le Bureau pour autoriser le président à agir en justice et à représenter la SoP^{hi}HAU, dans l'hypothèse où il serait nécessaire de déposer plainte pour faire cesser des fraudes concernant le compte bancaire de l'association ».

Le Trésorier souhaite enfin remercier le vice-président Manuel Royo et la présidente Sylvie Pittia pour l'appui sans faille qu'ils ont prêté à son activité, en particulier lors des premiers mois de sa prise de fonction.

Le rapport financier du Trésorier est soumis à l'approbation des adhérents (scrutin électronique anonyme).

Nombre de votants : 78

Pour 77

Abstention 1

Le rapport du Trésorier est approuvé.

Vote sur la proposition du Trésorier concernant la protection juridique des intérêts de la SoP^{hi}HAU (scrutin électronique anonyme) :

Pour 75

Abstention 3

La proposition du Trésorier est approuvée.

3. Nouvelles adhésions

L'assemblée est amenée à voter sur les demandes d'adhésion des doctorants et docteurs non titulaires de l'enseignement supérieur. Cinq nouvelles demandes ont été présentées au cours du semestre écoulé :

Éric Chabert : Doctorant contractuel, chargé de travaux dirigés en histoire grecque, à l'université d'Avignon ; assistant de fouilles dans le cadre de la mission française de Paphos (Chypre) dirigée par Cl. Balandier.

Thèse en cours : *La présence macédonienne dans l'ouest de Chypre à la période de la transition entre les royaumes chypriotes et l'implantation du pouvoir ptolémaïque à Paphos (332-200 av. J.-C.) : entre identité et hybridation*, sous la direction de Cl. Balandier.

Éric Grau : Doctorant contractuel en histoire romaine à l'université Paul-Valéry – Montpellier 3.

Thèse en cours : *Fines Imperii : les satrapies transjordaniques entre Rome et la Perse. Étude géopolitique d'une zone de frontière (IV^e siècle av. J.-C. – VI^e siècle ap. J.-C.)*, sous la direction d'A. Pérez.

Manfred Lesgourgues : Agrégé de lettres classiques, Docteur en histoire et archéologie des mondes anciens, qualifié par la 21^e section du CNU, actuellement ATER au Collège de France, chaire « Religion, histoire et société dans le monde grec antique », et rattaché à l'équipe ESPRI-LIMC de l'UMR 7041 ArScAn.

Auteur de la thèse *Construire la parole des dieux. Les rites mantiques et leurs agents dans les grands sanctuaires oraculaires du monde grec aux époques hellénistique et romaine*, préparée sous la direction de Chr. Müller (université Paris Ouest Nanterre) et de P. Bonnechere (université de Montréal) et soutenue en 2019.

Sébastien Marchand : Doctorant contractuel, chargé de cours en histoire grecque à l'université Paul-Valéry – Montpellier 3.

Thèse en cours : *Persée, dernier roi de Macédoine (179-168)*, sous la direction d'É. Perrin-Saminadayar.

Léa Marquès : Doctorante contractuelle, chargée de travaux dirigés en histoire grecque à l'université de Paris, rattachée à l'UMR 8210 AnHiMA.

Thèse en cours : *Le costume au théâtre, à l'Assemblée, sur l'agora et dans les tribunaux à Athènes à l'époque classique*, sous la direction de Fl. Gherchanoc (université de Paris) et le tutorat de N. Villacèque (université de Reims Champagne-Ardenne).

Les nouvelles adhésions sont soumises à l'approbation de l'assemblée (scrutin électronique).

Nombre de votants : 78

Éric Chabert 78

Éric Grau 77

Manfred Lesgourgues 76

Sébastien Marchand 78

Léa Marquès 76

Les nouvelles adhésions sont approuvées.

4. Renouvellement partiel des membres du bureau

Etaient sortants : Julien Fournier, Laetitia Graslin, Sylvie Pittia et Manuel Royo.

Etaient candidats : Florence Gherchanoc (professeur en histoire grecque à l'université de Paris), Cyrielle Landrea (maître de conférences en histoire romaine à l'université Bretagne Sud), Sylvie Pittia (professeur d'histoire romaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Manuel Royo (professeur d'histoire de l'art et archéologie à l'université de Tours).

Les quatre candidats se présentent et leurs candidatures sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Nombre de votants : 78

Florence Gherchanoc 71

Cyrielle Landrea 74

Sylvie Pittia 76

Manuel Royo 75

Ont été déclarés élus : Florence Gherchanoc, Cyrielle Landrea, Sylvie Pittia, Manuel Royo.

A 10h, après l'examen du point 4, une pause de 15 mn est proposée pour permettre aux adhérents de voter sur les quatre premiers points. Le vote est ouvert durant une heure.

Les résultats des votes ont été reportés ci-dessus pour chacun de ces points.

5. Bilan de la campagne de postes 2020 et information sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants et les postes CNRS mis au concours

Bilan de la campagne 2020 :

MC

Amiens, histoire et archéologie romaines : *recrutement reporté, republié en 2021*

Lyon 2, langues et écritures de l'Égypte ancienne : Yannis Gourdon

Nancy, histoire grecque : Aliénor Rufin Solas

Nantes, histoire romaine : Bertrand Augier
Nice, archéologie et histoire antiques : Sandra Zanella
Paris 1, histoire grecque (hellénistique) : Lucia Rossi
Paris Nanterre, histoire ancienne : Jérémie Clément
Perpignan, histoire ancienne : *annulé par CA ; contestation au TA en cours*
Tours, archéologie de la Gaule romaine et archéomatique : Florian Baret

PU

Aix-Marseille, histoire grecque : Paulin Ismard
Cergy Paris Université, histoire ancienne et archéologie : Anne Lehoërff
Lyon 2, archéologie et histoire de l'art grecques : Olivier Henry
Poitiers, histoire grecque : Andrzej Chankowski
Sorbonne Université, archéologie et histoire de l'art de l'Orient ancien : Michèle Casanova
Sorbonne Université, histoire de l'art et archéologie des mondes celtiques : Nathalie Ginoux
Toulouse Jean Jaurès, histoire romaine : Christian Rico

Avec les précautions indispensables, S.P. donne ensuite des informations sur les **postes susceptibles d'être ouverts au recrutement en 2021** sous réserve de validation de certains CAC et CA (en cours ; intitulés indicatifs). **Elle demande expressément aux sociétaires de ne pas diffuser ces informations officielles, notamment sur les réseaux sociaux.**

Postes de second degré

Pau : PRAG histoire (21^e ou 22^e)

MC

Amiens : histoire et archéologie romaines
Bordeaux : histoire de l'art grec
Chambéry : histoire ancienne (recherche : Antiquité tardive)
Lille : histoire grecque et romaine (recherche : monde grec)
Paris 1 : histoire grecque (époque archaïque et classique)
Paris 1 : histoire grecque (monde hellénistique)
Toulouse : histoire romaine (Antiquité tardive)

PU

Bordeaux : histoire grecque
EPHE (direction d'études) : histoire de l'environnement et archéo-sciences
Lille : archéologie gallo-romaine
Limoges : histoire ancienne
Lyon 2 : archéologie du Proche-Orient
Nancy : archéologie classique
Paris 8 : histoire grecque
Paris 12 (UPEC) : histoire grecque

S.P. attire l'attention sur la situation préoccupante de l'histoire ancienne dans certaines universités :

Avignon : plus de poste PU en histoire ancienne en attendant une republication espérée en 2022
Bordeaux : poste PU histoire de l'art grec gelé
Boulogne-Littoral : poste MC histoire ancienne gelé
Lyon 2 : poste PU histoire grecque gelé

Nice : plus aucun poste de PU en histoire ancienne depuis plusieurs années
Paris 8 : poste de PU d'histoire romaine perdu/ d'histoire grecque récupéré
Paris 10 : maintien du gel d'un poste de PU d'histoire grecque
Pau : poste de MC en histoire grecque perdu depuis 2015
Rouen : maintien du gel du poste de PU histoire grecque
Sans oublier les outre-mer : en dehors d'un poste MC à Tahiti, les enseignements sont assurés par des collègues PRAG à la Réunion, en Guyane et aux Antilles. En Nouvelle-Calédonie, même le poste ATER a été supprimé.

Catherine Grandjean se réjouit que le poste de PU à Limoges qui avait été transformé en support d'ATER soit réapparu en prévision des publications de 2021. Elle salue le travail des collègues dans les universités pour sauver les postes. L'engagement et la vigilance sont nécessaires pour pouvoir sauvegarder nos disciplines et les postes.

CNRS

Section 32 « Mondes anciens et médiévaux »

N°32/01 : 4 DR 2

Concours ouvert sur les thèmes scientifiques relevant de la Section

N°32/02 : 6 CR dont prioritairement :

- 1 CR en « Dynamiques des territoires : peuplement, productions, échanges »
- 1 CR en « Économie et productions animales ».

Pour les postes CNRS, Marie-Christine Marcellesi souligne que le CoNRS est dans sa dernière année de mandat et que la 32^e section n'est pas la plus lésée même si la baisse des postes publiés ne couvre pas les départs en retraite.

6. Conséquences de la mise en place de la LPR

S.P. rappelle différentes initiatives en cours pour obtenir le retrait de la LPR : des députés et des sénateurs ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel et de nombreux établissements ont voté des motions. Pour Brest, Valérie Huet signale que le CA a voté à l'unanimité une motion présentée par le CAC pour protester contre la LPR et encourage les autres établissements à faire de même bien que la procédure législative soit achevée. Alexandre Vincent informe qu'à l'université de Poitiers, qui fait partie de la vague B évaluée en 2021, une dizaine de laboratoires en SHS, arts, lettres, langues ont décidé de ne pas faire remonter leurs dossiers. Ce moyen d'action pourrait être efficace car l'évaluation est au cœur du principe même de la LPR. Néanmoins, il est difficile de coordonner l'action et de la rendre visible car les dates de dépôt des dossiers ont été échelonnées. L'opération fait toutefois tâche d'huile et s'étend désormais chez les juristes et dans les sciences « dures ». La commission Recherche et le CA ont par ailleurs voté une motion encourageant les collègues sollicités pour des comités d'évaluation à refuser de siéger pour protester et gripper la machine. A. Vincent demande à la Présidente de la SoPhAU d'aider à la diffusion de cette motion auprès des collègues. S.P. assure qu'elle sera relayée auprès de tous les adhérents qui en souhaiteront communication.

Pour Tours, Sylvain Janniard signale le vote d'une motion contre la LPR à l'UFR Arts, Sciences humaines, et une seconde motion au CA. Les juristes, dont certains ont participé à la rédaction de la saisine contre la LPR, sont vent debout contre la version finale de la loi et, en particulier, contre les atteintes au CNU.

Antonio Gonzalès signale qu'une motion a également été signée à Besançon et que la présidence s'est engagée à ne pas tenir compte de certains points, dont la possibilité de recruter par *tenure tracks* ou hors qualification CNU. Pour l'évaluation HCERES 2021, il a été contacté en

tant que président de la 21^e section du CNU par le délégué scientifique HCERES en charge de la 21^e section, F. Braemer, pour faire remonter les noms de collègues CNU susceptibles d'être experts pour l'évaluation de vague B. Celui-ci n'était manifestement pas au courant du mouvement de contestation actuel.

Le calendrier de la vague B risque toutefois d'être modifié après la nomination de Th. Coulhon. Celui de la vague C sera probablement repoussé d'un an (fin 2023/début 2024 ?). Le président du HCERES a en effet pour ambition de créer de nouveaux critères d'évaluation et de les durcir. Il entend donner aux présidents d'université les moyens de mener leur propre politique de recherche.

Pour les ex-EA, dépendant aujourd'hui des universités, les présidents d'université pourront traiter les dossiers hors de tout cadre national et reconfigurer le périmètre des équipes s'ils le souhaitent. Enfin, le HCERES entend mener une réflexion sur la cartographie des formations en France dans la perspective de reconstruire la carte de l'enseignement supérieur.

Pour le CNU, A. Gonzalès signale que l'objectif du MESRI est de provoquer à terme la disparition « naturelle » de la qualification par le CNU en la rendant non obligatoire pour le recrutement des PU et en encourageant les sections à ne pas examiner les dossiers éventuellement parvenus. Toutefois, les décrets ne sont pas encore signés et la 21^e section a décidé de maintenir la procédure de qualification aux postes de MC et de PR pour mieux la défendre. Les rapporteurs ont déjà été choisis et la session 2021 se déroulera normalement.

A. Gonzalès souligne néanmoins que, si l'opposition à la suppression de la qualification au sein de la 21^e section est réelle, ce n'est pas le cas dans toutes les sections CNU. Le rejet de la LPR lui-même ne fait pas l'unanimité au sein de la CP-CNU et une barrière existe entre les SHS d'un côté et certaines sections scientifiques (informatique et sciences du vivant par ex.) de l'autre. L'objectif du MESRI est de s'appuyer sur ces disciplines pour réduire le rôle du CNU au suivi de carrière, lui-même contesté par la majorité des sections.

7. Information sur les concours de recrutement du secondaire

Pour l'**agrégation**, où le nombre de postes publiés est égal à celui de 2020, S.P. fait part de l'érosion inquiétante du nombre de candidats inscrits au concours (-20% pour les six dernières années, -10% au cours des trois dernières ; les données complètes sont accessibles sur le rapport du jury, rendu public par le MEN le 10/12/2020). Quant à la question d'histoire ancienne pour les sessions 2022-2023, Sylvie Crogiez-Pétrequin assure qu'il s'agira bien d'une question d'histoire grecque.

Pour le CAPES, Hélène Ménard prend la parole pour présenter l'état de la réforme en cours. Les grandes lignes de ce qu'elle avait pu exposer à l'assemblée générale de janvier sur le **master MEEF** ont été confirmées. Les craintes aussi. La seconde année du master concentrera le stage, le mémoire et le concours. On ne connaît pas encore certains éléments importants, notamment le contenu des programmes de concours, mais on redoute qu'ils ne soient calqués sur les programmes du secondaire.

Concernant la **réforme du CAPES**, un projet d'arrêté a circulé officieusement à l'automne. Ce projet soulève plusieurs questions. La seconde épreuve d'admission prendra la forme d'un entretien d'embauche, portant notamment sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire. L'oral sera assorti d'une **fiche** à remplir par le candidat sur son parcours et sa formation initiale, les stages suivis et ses expériences professionnelles, enfin ses motivations. Il n'est fait aucune mention de la discipline ni des travaux de recherche. Cet oral aurait un coefficient 3, ce qui serait considérable au regard des deux épreuves écrites (coeff. 4) et de la leçon (coeff. 5).

De manière générale, l'évolution de la **composition des jurys** est défavorable aux enseignants-chercheurs. Pour la présidence des jurys, les EC sont cités en dernier, après les IG et les IA-IPR. Pour le jury, tous les corps sont concernés, y compris les chefs d'établissement et les CPE. Est évoquée la possibilité de recourir à des personnes choisies pour leurs compétences et, pour l'épreuve d'entretien, à des « personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines ».

Le texte de la réforme du MEEF (cf. arrêté du 24 juillet, publié au JO du 6 août 2020) mentionne une « période d'alternance donnant lieu à un contrat de travail » pour les étudiants (et non plus un stage). On compte parmi les grands principes affichés le *continuum* L-Master-formation continue (une formation continue qui couvrirait les trois premières années suivant la titularisation), et la professionnalisation (en M1, deux stages de trois semaines chacun et, en M2, trois types de stages différents : un stage en remplacement de l'actuelle année de fonctionnaire stagiaire et représentant 1/3 de l'obligation réglementaire de service annuelle cumulée (soit un salaire d'environ 600 euros net/mois, contre 1 400 euros actuellement pour les fonctionnaires stagiaires en M2) ; deux autres types de stage, de 12 semaines chacun.

Dans l'attente de l'arrêté réformant le CAPES, les maquettes du MEEF sont en cours d'élaboration selon des modalités et des rythmes assez différents selon les universités et les INSPÉ. Leur mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2021 et impliquera des changements importants qui se répercuteront aussi sur les parcours histoire-géographie en licence. Les étudiants concernés par la réforme sont ceux qui sont entrés dans le MEEF en septembre 2020 et qui passeront le concours à la fin de leur M2, en 2022.

S.P. insiste sur le handicap que représente l'absence des antiquisants et des médiévistes à l'Inspection générale. Elle remarque que les CAPES bivalents sont moins bien traités que les autres et que, si le CAPES de lettres a obtenu le retour d'une troisième épreuve à l'écrit, le CAPES d'histoire-géographie n'y parvient pas. Diverses propositions ont été présentées au cabinet concernant la maquette des épreuves. Ce n'est pourtant pas faute de signaler l'importance de l'histoire ancienne et de l'histoire médiévale à chaque réunion au MEN. Audrey Ferlut, quant à elle, fait part des nombreuses inquiétudes des professeurs dans l'enseignement secondaire.

8. Information sur les *Nocturnes de l'Histoire 2021*

Comme il fallait s'y attendre dans la conjoncture actuelle, le nombre de dossiers déposés – une soixantaine – est inférieur à celui de l'année dernière. Il faut toutefois noter la présence importante des antiquisants et le rôle actif de nos Sociétaires dans l'organisation de manifestations inter-périodes. Les dossiers définitifs sont attendus pour le 15 janvier.

9. La SoPHAU et ses partenariats en réseau

M. Royo annonce que la SoPHAU a dû renoncer au colloque trinational (Allemagne, Italie, France) qu'elle projetait d'organiser pour son congrès de printemps. Elle se réjouit toutefois que la convention avec la Mommsen-Gesellschaft ait pu être reconduite le 30 novembre. Une convention sur le même modèle a été signée avec nos homologues suisses de la SVAW-ASEA le 1^{er} décembre. La cérémonie qui devait rassembler les trois sociétés à Mulhouse n'a pu avoir lieu pour les raisons que l'on sait. Il reste maintenant à faire vivre ces nouveaux accords.

S.P. évoque ensuite les activités des représentants SoPHAU au directoire d'Antiquité Avenir et laisse S. Crogiez (secrétaire des EGA) et F. Prêteux (secrétaire-adjoint des EGA) présenter le projet en préparation. La troisième édition des EGA est prévue pour juin 2023 sur le thème : « Tous les chemins mènent à l'Antiquité », volontairement pluridisciplinaire et ouvert à tous les moyens de diffusion, qu'ils soient traditionnels comme l'édition ou nouveaux et médiatiques

comme les jeux vidéo, les « capsules » etc. F. Prêteux précise néanmoins qu'il faudra veiller que le projet ne soit pas dénaturé par la diversité des intervenants. La volonté est également d'associer nos collègues de l'enseignement secondaire et leurs élèves. Le lieu d'organisation n'a pas encore été décidé. La désignation d'un nouveau président Antiquité Avenir, Alberto Sanchi, a eu lieu le 28 novembre 2020.

10. La SoP^{Ant}HAU aux Rendez-Vous de l'Histoire à Blois

L'édition 2020 était consacrée au thème « Gouverner ». Comme depuis plusieurs années, la SoP^{Ant}HAU était présente et avait eu « Carte blanche » pour organiser une table ronde. Le thème retenu a été : « *Gouverner est-ce s'asseoir ? De la posture en politique* ». M. Royo était modérateur et les participants étaient S. Pittia (pour la SoP^{Ant}HAU, histoire romaine), I. Heullant-Donat (Reims, histoire médiévale), P.-E. Guigo (histoire contemporaine, Paris Est Créteil), Fl. Alazard Séité (histoire moderne, Tours).

L'édition 2021 aura lieu du 6 au 10 octobre sur le thème : « Le travail ».

11. Attribution du Prix SoP^{Ant}HAU 2020

Nicolas Richer présente l'expert étranger choisi pour examiner les thèses finalistes du concours. **Pierfrancesco Porena** est Professeur d'histoire romaine à l'université Roma Tre. Spécialiste de l'Empire romain tardif, il a étudié notamment l'administration, les résidences palatiales et le monde du travail, mais il s'est aussi intéressé à la présence ostrogothique en Italie d'après les *Variae* de Cassiodore.

La parole est alors donnée à Pierfrancesco Porena. Celui-ci déclare que le Prix SoP^{Ant}HAU 2020 doit être attribué à **Sophie Hulot**, pour son travail intitulé *La Violence de guerre dans le monde romain (fin du III^e s. av. J.-C. – fin du I^{er} s. ap. J.-C.)*, thèse de Doctorat soutenue le 22 novembre 2019 en « Histoire, langues, littérature anciennes » à l'École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480) de l'université Bordeaux Montaigne, sous la direction de Fr. Cadiou et J.-P. Guilhemmet. Ce choix repose principalement sur les arguments suivants.

Sophie Hulot [S.H.] propose une étude inédite sur la perception de coût humain de la guerre chez les Romains. La matière est organisée en trois parties.

La première partie concerne la relation du soldat à la violence de guerre subie dans le cadre des combats : l'analyse pluridisciplinaire de la variété typologique des témoignages sur les violences infligées aux corps et sur les blessures de guerre est complétée par une étude sur le traitement des soldats blessés. La deuxième partie concerne la réaction de l'ensemble de la communauté romaine face aux pertes et aux blessés de guerre : l'attention se concentre sur les effets potentiellement déstabilisants pour la communauté civique et pour les équilibres politiques et sociaux. La thèse montre l'attention des chefs romains, surtout à la fin de la République, à minimiser les coûts humains de la guerre ; elle souligne aussi la force de la discipline culturelle et sociale imposée à l'esprit et aux corps des soldats romains. La troisième partie concerne les modalités romaines du recours à la violence vues par les autres : loin d'être brutaux et insensibles, les Romains faisaient un usage prudent et bien dosé de la « violence extra-létale » infligée aux combattants et aux non-combattants, qui paraît liée au maintien d'un haut niveau de sécurité et à des stratégies d'intimidation particulières. La violence, surtout envers les non-combattants, ne semble être ni un instinct incontrôlé, ni une pratique habituelle, mais un choix destiné à éliminer la résistance des ennemis au cours du conflit.

D'un point de vue méthodologique, l'utilisation de la sociologie, de l'anthropologie, l'attention à la psychologie collective sont remarquables. Mais cette « boîte à outils » de l'investigation historique a été gérée avec autonomie et équilibre intellectuels. S.H. fait preuve d'une capacité aigüe à rester dans la logique des Romains antiques : elle ne « modernise » jamais. La cité antique

et sa sensibilité collective restent au centre de cette construction. Les catégories d'analyse des disciplines modernes ne produisent pas d'effets de distorsion dans l'interprétation des phénomènes étudiés.

L'un des plus grands mérites de la recherche consiste à surmonter les préjugés et les clichés sur l'insensibilité des Romains aux coûts humains de la guerre. Ce lieu commun, ancré dans l'imaginaire de l'Occident contemporain, doit beaucoup aux réinterprétations des totalitarismes et des militarismes des régimes politiques d'Europe et d'Amérique du XX^e siècle. La thèse de S.H. témoigne du processus de distanciation de la recherche actuelle par rapport à certains stéréotypes. S.H. a également le mérite de mettre en lumière l'usage protéiforme de la violence à Rome. La classe dirigeante romaine au cours des siècles a montré sa capacité à modérer l'usage de la violence contre les ennemis et à amortir les effets internes de la violence subie par la communauté romaine. Comme le démontre S.H., à Rome, le contrôle et la discipline sont essentiels.

S.H. a également insisté sur la continuité entre le III^e siècle avant J.-C. et le I^{er} siècle après J.-C., contre toute forme de rupture chronologique. Et c'est peut-être là une autre avancée importante produite par cette recherche. Le caractère statique, l'absence de réactivité progressive semblent être l'effet du rôle instrumental de l'armée romaine : un univers soumis, discipliné, obéissant, une sorte de structure à part au sein de la société romaine.

Les Romains de S.H. ne sont ni brutaux ni sanglants, ce sont des experts de l'usage calculé et instrumental de la violence subie et infligée. Cette thèse parvient à comprendre la violence des Romains « de l'intérieur ». Il faut souhaiter pouvoir lire bientôt un livre novateur tiré de cette thèse de doctorat. Pierfrancesco Porena félicite la lauréate pour ce beau travail et se dit très heureux d'avoir participé à l'attribution du prix SoPHAU 2020.

12. Questions diverses

- L'annuaire des thèses soutenues de la SoPHAU.

Lactitia Graslin rappelle que l'annuaire mis en place il y a deux ans : <https://thesessophau.hypotheses.org>, doit être régulièrement alimenté et que les sociétaires ne doivent pas oublier de signaler systématiquement les thèses soutenues à l'adresse thesessophau@gmail.com. Elle remercie Maxime Petitjean en charge de l'enregistrement des données sur le site.

- Proposition d'autres associations d'historiens

Une Sociétaire a proposé de constituer un groupe de travail sur les caricatures de l'Antiquité à nos jours, leur analyse critique dans l'enseignement supérieur. Les collègues intéressés peuvent écrire à la Présidente ou au secrétariat.

Pour finir, S.P. propose de pallier le manque d'échanges et l'absence d'occasions de convivialité en 2020 en organisant l'assemblée générale de juin prochain sur une journée entière. Cette nouvelle organisation permettrait de mener des débats plus approfondis et d'associer des invités extérieurs. Elle invite les Sociétaires à faire connaître leur avis sur ce point.

La Présidente adresse ses remerciements à tous les collègues qui ont rejoint la visioconférence (87 participants !) et ont apporté leur contribution aux débats, aux correspondants qui ont contribué à la remontée des informations, aux membres du Bureau qui ont préparé activement l'assemblée générale, aux membres sortants, Lactitia Graslin et Julien Fournier, pour leur engagement au sein du bureau lors des années passées. Elle souhaite la bienvenue à Florence Gherchanoc et Cyrielle Landrea, nouvellement élues au Bureau.

La séance est levée à midi.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU SUR SA COMPOSITION

Le nouveau bureau de la SoP^{HAU} se réunit ensuite. Sylvie Pittia, élue à la présidence le 31 janvier 2019 pour la durée statutaire de trois ans, souhaite procéder formellement à une nouvelle élection en raison du flottement des statuts lorsque la chronologie du mandat de membre du bureau ne coïncide pas avec celle du mandat de président. Elle propose donc d'adopter la lecture la plus rigoureuse des statuts de l'association.

Sylvie Pittia se déclare candidate à sa réélection. En l'absence d'autres candidats, sa candidature est mise au vote.

Sylvie Pittia est réélue à l'unanimité pour la dernière année de son mandat statutaire (8 votants ; 7 pour, 1 NPPV).

Composition du BUREAU de la SoP^{HAU} au 12 décembre 2020 :

Présidente : Sylvie PITTIA

Trésorier : Sylvain JANNIARD

Secrétaire : Laurence MERCURI

Autres membres du bureau : Florence GHERCHANOC (vice-présidente), Cyrielle LANDREA, Hélène MENARD, Nicolas RICHER (vice-président), Manuel ROYO (vice-président).

Les déclarations légales en préfecture seront effectuées dans les meilleurs délais sur la base de la présente délibération.

Fait à Paris, le 16 décembre 2020,

La présidente de la SoP^{HAU}
Sylvie PITTIA



La secrétaire de la SoP^{HAU}
Laurence MERCURI

